

Vaccin contre le rotavirus

En quoi consiste le vaccin contre le rotavirus?

Le vaccin contre le rotavirus est sécuritaire et efficace et protège contre la maladie du rotavirus (virus causant une diarrhée et des vomissements sévères). Le vaccin est approuvé par Santé Canada et est offert gratuitement conformément au Calendrier d'immunisation systématique du Nouveau-Brunswick.

Quels sont les avantages du vaccin?

Le vaccin contre le rotavirus constitue le meilleur moyen de se protéger contre la maladie du rotavirus. Si votre enfant est vacciné, il contribue également à protéger les autres.

Ce vaccin ne préviendra pas la diarrhée ou les vomissements causés par d'autres microbes.

Comment le vaccin est-il administré?

Le vaccin contre le rotavirus est administré sous forme de gouttes liquides orales.

Qui devrait recevoir le vaccin?

Au Nouveau-Brunswick, une dose du vaccin est administrée aux nourrissons à deux et à quatre mois, pour un total de deux doses. Le vaccin peut être administré au même moment que d'autres vaccins.

Qui NE devrait PAS recevoir le vaccin?

Le vaccin est contre-indiqué si votre enfant :

- a eu une grave réaction allergique à une dose précédente du vaccin;
- est allergique à tout composant du vaccin ou de son contenant;
- a un trouble ou une maladie qui affaiblit son système immunitaire;
- a des antécédents d'invagination (les intestins se replient et deviennent bloqués);
- a des troubles abdominaux congénitaux non corrigés;
- a un syndrome d'immunodéficience combinée grave;
- a de la diarrhée ou des vomissements; il faut alors attendre que votre enfant se sente mieux.

Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé si vous vous demandez si votre enfant peut recevoir le vaccin.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin?

- Les effets secondaires sont rares. Lorsqu'ils surviennent, ils sont généralement faibles et peuvent comprendre de l'irritabilité, de la fièvre et une perte d'appétit.
- **Il est important de demeurer à la clinique pendant 15 minutes après avoir reçu le vaccin**, car il existe une possibilité extrêmement rare de réactions allergiques graves. Votre fournisseur de soins de santé est préparé pour composer avec cette situation advenant qu'elle survienne.
- L'invagination est un type de blocage des intestins qui survient rarement. Il existe un faible risque d'invagination, particulièrement pendant les sept jours suivant la première dose du vaccin contre le rotavirus (entre un et sept cas sur 100 000 bébés vaccinés). Parmi les signes d'invagination, citons un ventre gonflé, des vomissements fréquents et du sang dans les selles. Les bébés peuvent avoir tendance à replier leurs jambes sur leur thorax douloureux. Votre bébé pourrait sembler faible et irritable et présenter plusieurs épisodes de pleurs intenses. Si votre bébé montre ces signes, vous devriez l'amener sans tarder au service d'urgence le plus proche.

Que peut-on faire pour atténuer les réactions au vaccin?

- Vous pouvez donner de l'acétaminophène (Tylenol^{MD}) à votre enfant pour calmer l'inconfort et la fièvre.
- Vous pouvez aussi lui donner de l'ibuprofène (Advil^{MD}) selon les consignes du fabricant.
- Vous ne devez PAS donner d'aspirine (AAS) aux enfants de moins de 18 ans en raison de son lien avec le syndrome de Reye.

Y a-t-il d'autres renseignements utiles?

- Après que votre enfant a reçu le vaccin, le virus peut se trouver dans ses selles pendant au moins dix jours. Afin d'empêcher la propagation du rotavirus à autrui, il est très important que les parents et les fournisseurs de soins se lavent très bien les mains après avoir changé la couche du bébé.
- Votre vaccinateur vous remettra un relevé de vaccination pour votre enfant. Conservez ce document en lieu sûr et apportez-le lors de la prochaine vaccination de votre enfant.
- Si votre enfant a des réactions inhabituelles au vaccin, ou si vous avez des questions ou inquiétudes, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.
- Le vaccin contre le rotavirus subventionné par l'État est offert aux enfants au bureau local de la Santé publique ou auprès de votre fournisseur de soins de santé.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé, votre [bureau local de la Santé publique](#) ou Télés-Soins (811).

Sites Web utiles

- Immunisation systématique au Nouveau-Brunswick
<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/Vaccination/CalendrierDimmunisationSystematique.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Lutte contre les maladies transmissibles
http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles.html
- Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination
<http://www.immunize.cpha.ca/fr/default.aspx>
- Agence de la santé publique du Canada
<http://www.phac-aspc.gc.ca>